

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Once Upon a Time Daycare Inc./Garderie il était une fois inc.	Numéro de permis 2012515	Date d'inspection Le 02 août 2023	
Nom de l'établissement Once Upon a Time Daycare/Garderie Il était une fois		Numéro de téléphone (506) 334-4000	
Adresse 177 La Vallée Route Memramcook NB E4K 3E5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sarah MacDougall		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

L'inspectrice se présente sur les lieux pour l'inspection de renouvellement. L'inspectrice observe qu'aucune personne n'est sur les lieux. L'inspectrice se présentera à l'établissement à une date ultérieure afin d'effectuer l'inspection de renouvellement.

original signé par
Sarah MacDougall

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 août 2023

Date

original signé par
Mandy Thibodeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 août 2023

Date